

Quand Bulgnéville voulait devenir une station thermale.

Si les vertus thermales des eaux de Contrexéville sont connues depuis la fin du XVIII^e siècle, Bulgnéville a bien avant Vittel tenté l'aventure du thermalisme, ou plus modestement d'utiliser les capacités médicinales de l'eau durant la première moitié du XIX^e siècle. Les archives communales de Bulgnéville¹ recèlent un imposant dossier sur les fontaines du village, dont une quarantaine de pièces concernent une fontaine appelée « Fontaine de l'Eau Minérale » dont le souvenir s'est aujourd'hui perdu. Elle rappelle l'engouement qui s'est emparé de nombre de communes pour les vertus thérapeutiques de l'eau minérale durant le XIX^e siècle.

Au cours de l'année 1836, des guérisons et soulagements de maux de l'appareil digestif (gastrites, défaillances de l'estomac, de l'intestin...) grâce à l'eau sortant d'un puits artésien creusé dans le bas de la Grande Rue² sont de plus en plus signalés. Ces guérisons parviennent aux oreilles du sous-préfet de Neufchâteau M. Laurent³ qui, le 29 novembre 1836, signifie au maire de Bulgnéville, Joseph Marant, sa volonté de faire analyser les « eaux de votre fontaine artésienne sur la route de Neufchâteau » et ce « dans l'intérêt de Bulgnéville et de l'humanité [...] pour parvenir à l'appréciation exacte de leurs vertus médicales ». Il confie cette mission au docteur Henry Braconnot qui rend son verdict quelques mois plus tard, le 4 juillet 1837. L'analyse de ces eaux montre une grande quantité de minéraux différents dont les plus importants sont le carbonate de chaux (0,130 g/litre) et le carbonate de magnésie (0,155 g/litre). Henri Braconnot signale aussi du carbonate de strontiane, un sel « qui n'a pas été encore été trouvé dans les eaux en France » mais il ne se prononce pas sur les propriétés médicinales de l'eau de Bulgnéville.

Forte de ces données, la commune comprend l'intérêt financier d'un tel trésor de la nature. Le 7 février 1846, le conseil municipal de Charles Jeannoël⁴ décide « d'affermier l'eau minérale qui jaillit du puits artésien de la Grande Rue, attendu qu'elle est efficace pour la santé » et qu'il existe « plusieurs personnes qui manifestaient l'intention d'en devenir locataire ». Le 8 mars suivant, les conditions de la location de la fontaine de la Grande Rue sont établies sur la base que l'eau sera accessible gratuitement pour les habitants de Bulgnéville. Si des étrangers veulent consommer de l'eau, ils le pourront sur une « saison de vingt et un jours » en payant un maximum de 6 francs, et l'exportation se fera sur la base d'un maximum « de dix centimes le litre ». L'article 3 montre la volonté de monter en puissance vu qu'il est précisé que « si ces eaux étaient classées comme minérales et mises sous la régie de l'ordonnance royale du 18 juin 1832, le preneur aura à sa charge toute la dépense ». Les eaux s'écoulant librement alimenteront les auges pour les animaux et « les voyageurs seront également libres d'y boire en passant ». En septembre 1846, le premier adjudicataire n'est autre que l'industriel récemment installé, Charles Constantin Gheerbrant, le propriétaire de la filature des Récollets moyennant la somme de 120 f. et ce pour une durée de six ans.

Pour donner du cachet à cette source, la commune décide l'aménagement de tout un ensemble comprenant bassin, auges, bornes, pavés et clôture en septembre 1848, travaux adjugés à Nicolas Gouget, entrepreneur et Etienne Liégeois tailleur de pierres,



¹ Ce dossier est déposé aux Archives Départementales des Vosges en E dépôt. Sauf mention contraire, tous les textes entre guillemets proviennent de ce fonds en attente d'un classement définitif.

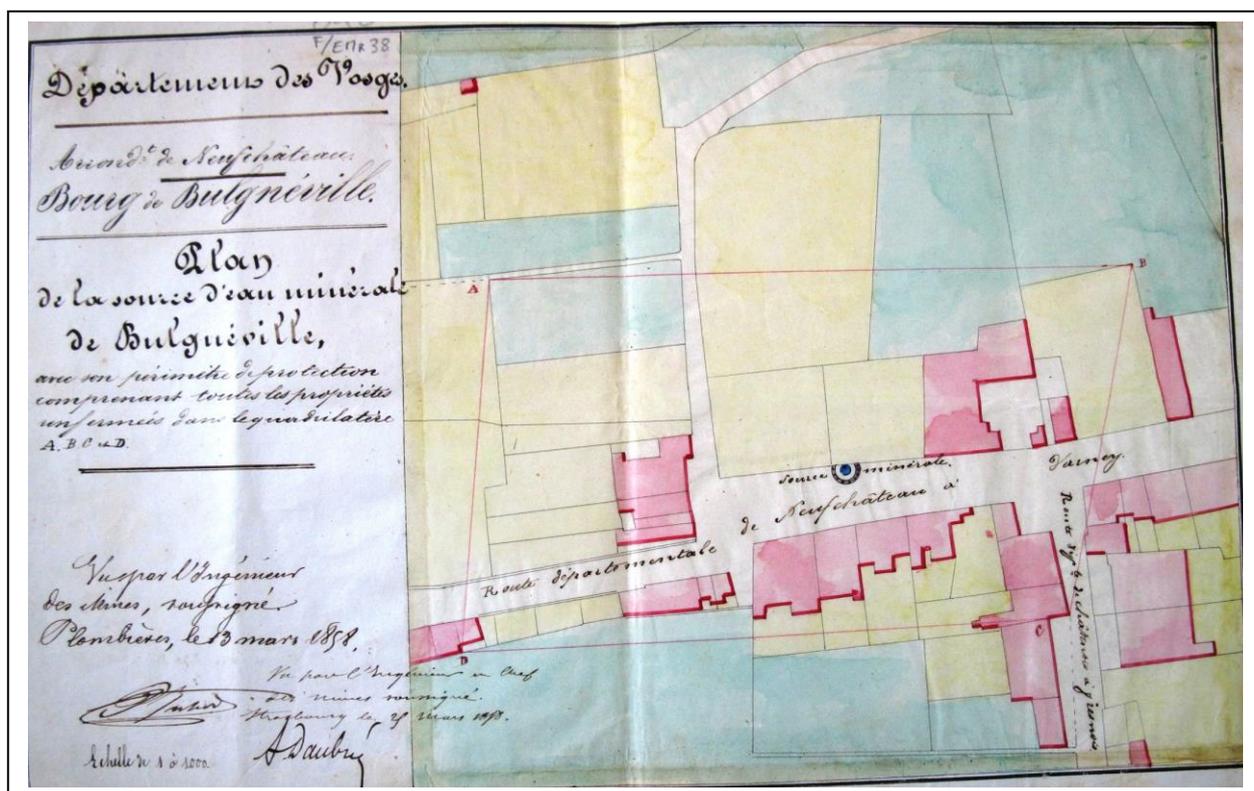
² Actuelle rue François de Neufchâteau.

³ Contrairement à ce qu'affirme Charles Alexis Pommier, la volonté d'analyser ces eaux viendrait de l'autorité préfectorale et non municipale (cf. SALVINI Gilou « Les premières analyses des eaux minérales de Vittel, de Lignéville et Bulgnéville » in *GUNDERIC* n°93-94 mai-août 2012, p. 757-758 et p. 767).

⁴ Maire de décembre 1839 à novembre 1846.

tous deux originaires de Bulgnéville, le 30 décembre 1848. Ces conséquents travaux, se montant à plus de 1300 f., sont terminés le 1^{er} février 1849. Le griffon de la source est orné d'un bassin en calcaire de Marey à la facture soignée encore visible aujourd'hui.

L'exploitation à grande échelle du filon thermal exige le classement en eau réputée d'intérêt public de la source dont le débit est alors mesuré à 5 l / min. Quelques lettres indiquent la réelle volonté municipale d'obtenir cette fameuse reconnaissance dès l'année 1846, mais le dossier ne prend réellement corps qu'en 1857. Le 12 avril, le conseil municipal profite du décret impérial du 8 septembre 1856 sur les eaux minérales pour monter un dossier « tendant à faire déclarer d'intérêt public la source d'eau minérale que possède la commune de Bulgnéville, dans l'intérieur du village, source non exploitée, mais dont les propriétés médicinales sont reconnues depuis un temps immémorial ».



Pour ce, un plan définissant le périmètre de protection de la source est dressé puis envoyé à la sous-préfecture pour que la demande soit visée par le Service des Mines. Le 13 mars 1858, l'ingénieur des mines du bureau de Strasbourg rend un rapport de sept pages et ses conclusions sont sans appel : « je pense qu'il n'y a aucun motif sérieux pour admettre cette double demande⁵, qu'il y aurait au contraire de graves inconvénients à y faire droit »⁶.

Ses motivations nous éclairent sur les circonstances même de la découverte de cette source et de ses prétendues vertus thérapeutiques.

En premier lieu, il déclare que cette source n'est pas une source naturelle puisqu'elle résulte d'une prospection et d'un forage pour rechercher du lignite⁷ comme ce fut le cas dans de nombreuses communes de l'ouest des Vosges⁸. Il affirme que « tous les sondages ont donné lieu sur une échelle plus ou moins considérable à de véritables fontaines artésiennes ». Il cite bien d'autres exemples comme Gironcourt ou Vrécourt où l'eau jaillissante « paraît posséder les mêmes qualités minérales que celle de Bulgnéville ». Cette source n'est donc pas minérale mais juste « une infiltration [...] due à la recherche de la houille » et son

⁵ La déclaration d'Intérêt Public et la mise en place d'un périmètre de protection.

⁶ A. D. des Vosges : 5 M 576. Ce rapport est totalement inédit.

⁷ Il s'agit d'un combustible assez pauvre ayant l'aspect de la houille.

⁸ Comme à Norroy-sur-Vair ou Contrexéville par exemple.

avenir est incertain car « la même cause pourrait peut-être la tarir si l'on était conduit à organiser une exploitation sérieuse » du lignite.

Pour les propriétés médicinales ou thérapeutiques, l'ingénieur n'y voit que « les propriétés laxatives [...] des sels de magnésie et des sels de soude » qui certes, sont incontestables mais « il ne s'ensuit nullement que l'on doive admettre que l'intérêt public soit réellement intéressé à la conservation de cette source ». Les témoignages des guérisons ne reposent sur aucune analyse sérieuse et donc conclure à l'utilité publique pour la source de Bulgnéville « ce serait en exagérer la portée d'une façon désastreuse » et minorer la portée de la déclaration d'intérêt public « de sources minérales dont la valeur médicale n'est rien moins établie ». De plus, la déclarer « minérale » empêcherait l'exploitation future de « substances minérales concessibles » et indispensables au développement de l'industrie. L'ingénieur ne cesse alors de casser les espoirs de la commune en répétant que contrairement à d'autres sources thermales, cette source n'est qu'une eau d'infiltration, en faible profondeur (une trentaine de mètres) et « son utilité thérapeutique est encore à démontrer ».

Pour l'ensemble de ces causes, l'ingénieur conclut son rapport comme il l'avait commencé : « je pense donc que non seulement la demande du conseil municipal de Bulgnéville ne peut être admise mais encore qu'il y aurait de graves inconvénients à lui donner suite ».

Ainsi s'envolent les espoirs formés par la commune de Bulgnéville d'obtenir la même renommée que sa voisine, Contrexéville qui elle, obtient le 4 août 1860, le classement en source reconnue d'utilité publique. Est-ce que le conseil municipal de Bulgnéville savait qu'en décembre 1854, M. Louis Bouloumié avait acheté la source d'eau minérale du Géré moy sur le territoire de Vittel ? Bulgnéville a bien eu l'intention de profiter de la manne de l'eau minérale au moment où d'autres petites localités comme Martigny ou Vittel, amorçaient le virage du thermalisme.

La fontaine de l'Eau Minérale est alors tombée dans l'oubli et redevenue une simple fontaine. Même son nom fut changé puisqu'aujourd'hui, elle est appelée la Fontaine des Curtilles sans trop savoir pourquoi elle porte ce nom et depuis quand. Enfin, cette eau fortement ferrugineuse s'est réduite peu à peu au fil des années pour se tarir totalement aujourd'hui. Elle reste un joli témoignage d'un rêve qui a duré plus d'une dizaine d'années de voir s'épanouir à Bulgnéville une station thermale.

Jean-Marc Lejuste

